

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2008 à 19h00

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille huit, le 11 juillet à 19h00 le Conseil municipal, dûment convoqué le 4 juillet 2008 s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLENEUF-VAL-ANDRE sous la présidence de M. Jean-Yves LEBAS, Maire.

Etaient présents :

Les Adjoints : Mme LEMAITRE, M JAFFRES, Mme CHAMPALAUNE, M. BLANCHARD, Mme AMOUREUX, M. MICHEL, Mme SELLIER, M. JUNCKER.

Les Conseillers municipaux : Mme LUGARDON, M. DELAUNAY, Mmes BIGOT, BIEME, M. CARISSAN, Mmes DURAND, LEVEQUE, M. BLEVIN, Mme TALBOURDET, M. GAUDU, Mmes FORTIER, DUBOIS, MM. HOCINE, RAMPILLON.

- Arrivée de Mme Biémé à la question n° 9

Absents excusés :

Mme Le Boulanger donne pouvoir à Mme Amoureux
M. Gounet donne pouvoir à M. Lebas
Mme Le Corvaisier donne pouvoir à M. Hocine

Absent :

M. Landelle

Secrétaire de séance :

M. Blanchard

ORDRE DU JOUR

Présentation du diagnostic de la salle du Guémadeuc par le Cabinet Cigma (Ballant)

PERSONNEL

- Personnel communal non permanent – Année scolaire 2008-2009 – Création de postes
- Personnel communal non permanent – Création de postes – CLSH
- Comité technique paritaire – Fixation du nombre de représentants titulaires

FINANCES

- Tarifs d'occupation du domaine public
- Budget Général – Demande de subvention

CONTRATS ET CONVENTIONS

- convention avec la Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre – Activités enfance jeunesse 3/12 ans des Pôles est et ouest – Avenant n°1
- Convention Balan Beaufile – Protocole transactionnel

MARCHE / TRAVAUX

- Lotissement de la Ville Robin (de Bélizal) - Avenant à la convention

ORGANISATION

- Modification de l'ordre du tableau du Conseil municipal – Nomination d'un Conseiller Délégué et indemnités de fonction
- Communauté de Communes de la Côte de Penthièvre : rapport d'activité – exercice 2007
- Délégation de service public Centre Nautique – Rapport du délégataire sur l'activité 2007 – Avis sur le Budget prévisionnel 2008

DECISIONS DU MAIRE

- Spectacles pyrotechniques

INFORMATION

- Association Côté Mer

QUESTIONS DIVERSES

Délibération non inscrite à l'ordre du jour mais acceptée d'être traitée

- Navette : Dahouët – Val-André - Pléneuf

PERSONNEL

1 - PERSONNEL COMMUNAL NON PERMANENT – ANNEE SCOLAIRE 2008-2009 – CREATION DE POSTES

Monsieur Jaffrès, rapporteur,

Après avis du CTP en date du 16/06/2008, il est indiqué à l'Assemblée que pour assurer un complément d'heures affectées à l'entretien des locaux du groupe scolaire et annexes ainsi qu'aux services garderie et surveillance, il est proposé de créer des emplois non permanents pour l'année scolaire 2008/2009.

Il est proposé d'établir les durées hebdomadaires de service par report de celles de l'année précédente, et de créer ces emplois à compter du 1^{er} septembre 2008 et jusqu'aux vacances scolaires de Noël, dans la mesure où le nouveau calendrier scolaire n'est pas encore connu.

Dès la parution du nouveau calendrier scolaire, le nouveau quota horaire des agents ainsi que leur période d'activité seront redéfinis, en parallèle, l'étude de la pérennisation de certains temps de travail sera réalisée.

Il est proposé de créer ces emplois dans le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et de fixer leur rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire 3 - Indice Brut 281 - Indice Majoré 288

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de créer les postes suivants :**

1 poste garderie périscolaire	DHS = 04H38
1 poste garderie périscolaire/entretiens locaux annexes	DHS = 09H58
1 poste entretien locaux annexes	DHS = 16H15
1 poste entretien locaux groupe scolaire/surveillance cantine/ garderie périscolaire	DHS = 31H34
1 poste entretien locaux annexes	DHS = 12H32
- **de créer ces emplois à compter du 1er septembre 2008 et jusqu'aux vacances scolaires de Noël,**
- **de créer ces emplois dans le grade d'Adjoint Technique de 2ème classe et de fixer leur rémunération sur la base du 1er échelon de l'échelle indiciaire 3 - Indice Brut 281 - Indice Majoré 288**

VOTE : Unanimité

2 - PERSONNEL COMMUNAL NON PERMANENT – CREATION DE POSTES – CLSH

Monsieur Jaffrès, rapporteur

Il est indiqué à l'Assemblée que dans le cadre de l'organisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, les mercredis en période scolaire, pendant l'année scolaire 2008-2009, il est proposé de créer des postes d'auxiliaires.

Dans la mesure où le nouveau calendrier scolaire n'est pas connu à ce jour, il n'est pas encore possible de déterminer le nombre de semaines de fonctionnement du CLSH. Il est proposé de reporter le nombre de semaines de fonctionnement de l'année scolaire 2007-2008 soit 38 semaines.

L'ajustement nécessaire sera réalisé dès l'officialisation du nouveau calendrier scolaire.

Il est proposé de rémunérer les animateurs sur les bases suivantes :

- | | | |
|--|----------|----------|
| ➤ Animateur surveillant de baignade ou assistant sanitaire | IB = 334 | IM = 317 |
| ➤ Animateur breveté ou stagiaire | IB = 317 | IM = 304 |
| ➤ Animateur non breveté | IB = 281 | IM = 288 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de créer les postes suivants :**

<u>Animation :</u> Animateur 1 mercredi par semaine pendant 38 semaines	4 postes
--	-----------------
- **de rémunérer les animateurs sur les bases suivantes :**

Animateur surveillant de baignade ou assistant sanitaire	IB = 334	IM = 317
Animateur breveté ou stagiaire	IB = 317	IM = 304
Animateur non breveté	IB = 281	IM = 288

VOTE : Unanimité

3 - COMITE TECHNIQUE PARITAIRE – FIXATION DU NOMBRE DES REPRESENTANTS TITULAIRES

Monsieur Jaffrès, rapporteur,

Il est indiqué à l'Assemblée qu'en prévision du renouvellement des représentants du personnel au Comité Technique Paritaire, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer le nombre des membres titulaires, en fonction des effectifs, et après consultation des organisations syndicales.

Après avis du CTP en date du 16/06/2008, il est proposé de fixer à 5 (nombre maximum autorisé en fonction des effectifs de la collectivité) le nombre des représentants titulaires pour le prochain renouvellement des membres du CTP.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer à 5 membres, le nombre des représentants titulaires pour le prochain renouvellement des membres du CTP.

VOTE : Unanimité

FINANCES

4 - TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. Jaffrès, rapporteur :

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2007, concernant les tarifs 2008 des services communaux, il est proposé au Conseil Municipal de créer deux tarifs supplémentaires, concernant les Occupations du Domaine Public.

- Occupation du Domaine Public pour travaux de construction d'un équipement à vocation économique et créateur d'emplois sur la commune, garantissant une sécurisation de la voirie et une réduction des nuisances environnementales, d'une durée supérieure à 6 mois :
Forfait mensuel 500 € / mois
- Occupation du Domaine Public liée à un permis de construire ou une déclaration de travaux déposés par une entreprise de droit privé implantée sur la commune, pour l'installation temporaire d'une structure démontable, sur une emprise au sol n'excédant pas 300 m² :
Forfait mensuel 500 € / mois

Il est précisé pour ces 2 tarifs que tout mois commencé sera dû intégralement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve les deux tarifs 2008 complémentaires d'Occupation du Domaine Public, tels que présentés.

VOTE : Unanimité

5 – BUDGET GENERAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme Sellier, rapporteur :

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 28/02/2008, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association PVA Twirling, pour la participation d'un jeune de l'association à la Coupe d'Europe des clubs de twirling, du 2 au 6 juillet 2008, à Rüsselsheim (Allemagne).

Cette dépense sera imputée sur l'enveloppe non affectée du compte 6574 du Budget Général de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association PVA Twirling.

VOTE : Unanimité

6 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DE PENTHIEVRE - ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE 3/12 ANS DES PÔLES EST ET OUEST - AVENANT N°1

Mme Lemaître, rapporteur :

Il est indiqué à l'Assemblée que par délibération en date du 14 décembre 2006, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes de la Côte de Penthievre concernant les prestations pilotées par le service Enfance Jeunesse de la Ville pour le compte de la Communauté de Communes.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 qui prolonge la durée de celle-ci de deux ans soit du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

VOTE : Unanimité

7 - AFFAIRE BALAN BEAUFILS - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Mme Champalaune, rapporteur :

Afin de clore le différend opposant la Commune de Pléneuf-Val-André à Mme BALAN épouse BEAUFILS, un protocole transactionnel est proposé sur les bases suivantes :

- Prise en charge par chaque partie des frais de procédure qui lui sont propre
- Création, avant le 30 septembre 2008, à la charge de la collectivité, d'une clôture sur un linéaire de 55 m composée d'une hauteur de parpaing enduits et d'un grillage plastifié rigide reposant sur des poteaux métalliques plastifiés de la même hauteur. Un schéma d'aménagement est joint au protocole d'accord.
- Réalisation d'un trottoir avec bornes de protection
- Cession de la parcelle de 94 m2 concernée par la déclaration d'utilité publique à la valeur de 4 000 €
- Renonciation au jugement concernant l'astreinte
- Désistement de l'ensemble des procédures engagées à l'encontre de la Commune tant au civil qu'au Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole transactionnel

VOTE : Unanimité

8 - LOTISSEMENT DE LA VILLE ROBIN RUE DE LA MOTTE - AVENANT A LA CONVENTION AVEC M. DE BELIZAL YVES

M. Michel, rapporteur,

Le Conseil municipal est informé que, par délibération en date du 28 février 2008, M. Le Maire a été autorisé à signer une convention avec M. DE BELIZAL, lotisseur, Maître d'ouvre du lotissement de la Ville Robin, rue de la Motte à PLENEUF-VAL-ANDRE, pour la définition des modalités de contrôle par la Commune et ses services des études, de la préparation des marchés, de l'exécution des travaux et de la remise des ouvrages et équipements communs à la Commune après la réalisation des travaux.

Afin de permettre la rétrocession à la Commune des extensions de canalisations à exécuter pour le raccordement du lotissement de la Ville Robin aux réseaux publics eau et assainissement, un avenant à cette convention, doit être rédigé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant à la convention pour la rétrocession des extensions de canalisations à exécuter pour le raccordement du lotissement de la Ville Robin aux réseaux publics eau et assainissement.

VOTE : Unanimité

ORGANISATION

9 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE ET INDEMNITES DE FONCTION

Monsieur Le Maire, rapporteur :

Il est indiqué à l'assemblée qu'après trois mois de Présidence à la Communauté de Communes de la Côte de Penthievre, Madame Jacqueline LEMAITRE a informé Monsieur le Maire de son souhait de ne plus assumer la responsabilité de 1^{ère} Adjointe, cette place nécessitant de représenter le Maire et d'assumer une présence plus forte.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal désigne :

M. Joseph JAFFRES, 1^{er} Adjoint
Mme Jacqueline LEMAITRE, 2^{ème} Adjoint

VOTE : **Pour : 21**
 Abstentions : 5 (M. Blévin, Mme Dubois, M. Hocine, Mme Le Corvaisier, M. Rampillon)

Dans le même esprit, pour assister Mme Lemaître dans sa fonction d'adjoint au développement économique et au tourisme, Monsieur Le Maire informe que Monsieur Olivier DELAUNAY sera nommé Conseiller Délégué au développement économique et au tourisme.

Indemnités de fonctions

Il est rappelé à l'Assemblée que les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués ont été fixées par délibération du 7 avril 2008 et que l'enveloppe à répartir s'élève à un total annuel : 178 893,72 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide :

- de fixer comme suit le montant des indemnités de Monsieur Olivier DELAUNAY : 13 % de l'indice 1015
- dit qu'une partie de la majoration de 50% au titre des stations touristiques classées non perçue par le Maire et les adjoints financera l'indemnité de M. Olivier DELAUNAY
- Précise que les indemnités de M. Olivier DELAUNAY seront versées à compter de sa nomination.

VOTE : **Pour : 18**
 Abstentions : 8 (Mme Lugardon, M. Delaunay, Mme Bigot, M. Blévin, Mme Dubois, M. Hocine, Mme Le Corvaisier, M. Rampillon)

10 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DE PENTHIEVRE : RAPPORT D'ACTIVITE – EXERCICE 2007

Délibération reportée

11 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CENTRE NAUTIQUE – RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR L'ACTIVITE 2007 - AVIS SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2008

Mme Sellier, rapporteur :

Rapport du délégataire sur l'activité 2007

Il est rappelé à l'Assemblée que depuis le 29 avril 2005 et jusqu'au 31 août 2008, le Centre Nautique est exploité par l'association le Centre Nautique de Pléneuf-Val-André dans le cadre d'une délégation de service public.

L'article L.1411-3 du CGCT précise que « le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service (...) son examen est mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 14 avril 2008 a pris acte des éléments transmis le 10 avril par le Centre Nautique : Bilan des activités éducation à l'environnement, char à voile et voile ; Comptes annuels au 31 décembre 2007 et prévisionnel 2008. Lors de sa séance du 16 juin 2008, la Commission a reçu le Directeur du Centre Nautique afin qu'il puisse faire une présentation commentée des éléments transmis préalablement.

Les données du rapport ont été transmises avec la note de synthèse.

Le Conseil municipal prend acte du rapport et des éléments transmis par le Centre Nautique.

Avis sur le Budget prévisionnel 2008

Mme Sellier, rapporteur :

Conformément à l'article 9 de la Convention de délégation de service public signé avec l'association Centre Nautique, le délégataire doit présenter le budget prévisionnel pour approbation au Conseil municipal.

Ce budget prévisionnel a été transmis à l'autorité délégante et étudié par les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux des 14 avril et 16 juin 2008.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal n'émet pas d'avis, le budget ne correspond pas à la réalité car adhésion à « Côté Mer ».

DECISIONS DU MAIRE

SPECTACLES PYROTECHNIQUES

Le Maire informe l'Assemblée de sa décision de passer commande pour l'année 2008 auprès de la Société LACROIX RUGGIERI (Hubert THEZE PYROTECHNIE) - correspondant M. Bruno LE POULARD de LANVOLLON -, pour la fourniture, la livraison et le tir de spectacles pyrotechniques sur trois sites de la Commune (PLENEUF-VAL-ANDRE, VAL-ANDRE et DAHOUËT) pour un montant global de 15 000 € TTC.

INFORMATION

12 - ASSOCIATION COTE MER

A la veille de l'ouverture de deux nouveaux équipements sur Pléneuf-Val-André, bases de Piégu et Ville Berneuf, la municipalité ne souhaite pas adhérer immédiatement à la future association Côté Mer.

VOTE : **Pour : 23**
 Abstentions : 3 (MmeDubois, M. Hocine, Mme Le Corvaisier)

13 – NAVETTE DAHOUËT- VAL-ANDRE - PLENEUF

Monsieur Le Maire, rapporteur,

Pour répondre à la demande de nombreux administrés, la mise en place d'un service de navette reliant Dahouët -Le Val-André - Pléneuf a été étudiée.

Suite à une consultation, la Compagnie Armoricaïne de Transport fait une proposition pour un trajet de Dahouët - Le Val-André - Pléneuf du 16 juillet au 28 août inclus pour 350 € TTC la journée.

Le Conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité moins une voix.

QUESTIONS DIVERSES